



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 27 septembre 2016

Paris

*Présents* : François AMBOLET, Jean-Louis CHEMIN, Françoise DAVID-SCIARA, Christian LATRY, Yvon LE GALL, André LE POTTIER, Céline MENIL, Nicole PETITOT, Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY,

*Représentée avec pouvoir* : Claudine METTAIE (*pouvoir à F. AMBOLET*)

*Excusés* : Jean COUDERT, Gérard POTENNEC.

Le présent CA est le premier sous la présidence de Stéphane RAVAILLE, au siège de l'UFUTA, qui souhaite la bienvenue aux membres présents. Il précise dans une déclaration générale, qu'il veillera à ce que les frictions du passé restent dans le passé et demande à tous que les regards doivent être tournés vers le futur. Son objectif est de faire fonctionner l'UFUTA.

### 1. Approbation des comptes rendus des CA et de l'AGO

CA du 14 juin 2016 à Gap : **adopté à l'unanimité**

CA du 16 juin 2016 à Gap : **adopté à l'unanimité,**

Le président présente les incidences des décisions prises lors de l'AG et du CA du 16 juin sur le R.I. pour information. Cela concerne l'article 19.

Extrait de l'article 19 Ressources du Règlement Intérieur :

« la cotisation d'accréditation a été fixée de manière forfaitaire et unique à 50 € étant entendu que ce montant viendra en déduction de la première cotisation de l'organisme lorsqu'il deviendra membre, dans le délai fixé à l'article 6 du présent règlement intérieur. Au-delà de ce délai la cotisation reste définitivement acquise à l'UFUTA. ».

Le Président ajoute que l'article 20 n'a pas été modifié pour intégrer le problème des inscriptions aux assises, car l'article 20 le permet déjà.

Extrait de l'article 20 : Défraiement

Pour les administrateurs...

Pour les autres participants ou d'autres frais : **cela peut se faire ponctuellement après un vote du CA**

- Assemblée Générale ordinaire à Gap :

**Le compte rendu de l'AG est validé à l'unanimité**

### 2. Désignation des membres du Comité scientifique

Lors du CA du 16 juin 2016 Yvon LE GALL a été désigné président du Comité scientifique de l'UFUTA. Il convient de compléter la liste des membres de ce comité. Le Président de l'UFUTA en est membre de droit.

Un appel à candidature est fait, 4 membres du CA se proposent, à savoir François AMBOLET, Françoise DAVID-SCIARA, Céline MENIL, Marie-Denise RISS-COLY.

La première mission sera la redéfinition du Comité. Cela passe d'abord par un bilan.

**Vote : les 4 candidats sont élus à l'unanimité**

Le comité scientifique est donc composé de 6 membres.

### 3. Principe dérogatoire pour les structures revenantes

L'adhésion d'une université à l'UFUTA ne peut s'effectuer que sur présentation d'un dossier d'admission, comportant les éléments définis dans le RI.

Concernant les structures qui ont quitté l'union et qui souhaiteraient revenir vers l'UFUTA, il convient d'admettre le principe d'une simplification : en deçà d'un certain délai, un simple vote du CA devrait suffire pour ensuite une validation par l'AG.

Le président propose que le délai pendant lequel courre ce principe soit fixé à 3 ans, avec modification à apporter dans l'article 8 du Règlement intérieur.

Cette modification est **adoptée à l'unanimité** (voir article 8 du R.I.)

### 3. Point financier

Sur proposition du trésorier, en accord avec son adjoint 2 propositions sont soumises au CA :

- Modification des dates de l'exercice comptable : le faire coïncider avec l'année universitaire, c à d. du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**

- Travailler au maximum via Internet pour les frais de déplacement. La fourniture d'un Rib autorise le virement bancaire moins coûteux que l'envoi d'un chèque.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**

Il est décidé que tous les paiements doivent passer par les 2 trésoriers.

Des remerciements sont adressés à André LE POTTIER pour son travail de comptabilité depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Le nouveau trésorier souhaite la transparence la plus complète possible. Il a organisé les dépenses et propose de transmettre un état avant chaque CA. Il informe le CA de la situation sur arrêt des comptes au 31 août :

Recettes : 12 673,92 € cotisations pour 28 UTL

Dépenses : 10 040,37 €

soit un solde positif de environ 2 800 €

les dépenses pour les Assises de Gap sont à 84 % en déplacements et 16% pour le reste.

### 4. Projet UFUTA Ambition 2020

Il reprend la déclaration de politique générale présentée devant les délégués à Gap le vendredi 17 juin 2017. Le président présente et commente le projet (voir fichier Power point).

Il précise que tout est amendable, qu'il faut affiner le projet pour le rendre opérationnel. Il souhaite qu'il puisse être soumis au vote lors du prochain CA, pour pouvoir le présenter aux présidents lors d'une réunion courant février 2017, et envisager un vote définitif en AGO en juin 2017 et une mise en place en septembre 2017.

Entre temps les échanges par courriel devraient permettre de le construire de manière définitive.

Convention : (dossier piloté par Jean-Louis CHEMIN).

Le Président rappelle les échanges qui ont eu lieu pendant l'AG de Gap : des questionnements au sujet de cette convention : qui est engagé ? une certaine ambiguïté persiste, qui doit envoyer un compte rendu au ministère ? Quels sont les partenaires avec lesquels échanger ? Mise en place du comité de suivi ?

### 5. Organisation du site Internet

L'organisation du site pose plusieurs problématiques : faciliter la recherche d'information, être un outil de communication moderne, avoir une personne compétente pour s'en occuper, pour un coût raisonnable compatible avec nos finances.

Le Président remercie Françoise DAVID-SCIARA, chargée de la communication et Philippe GIRARD, webmestre pour le travail de remaniement de la structure du site et la rapidité d'intervention. Ce travail va se poursuivre et offrir une présentation optimisée.

## 6. Calendrier des prochaines réunions

Assemblée générale prévue le jeudi **8 juin 2017 à 10 h à Paris** faire voter la cotisation 2018

Conseil d'administration : (les 3 premières dates ont été confirmées en fin de réunion)

Mardi 22 novembre 2016

Mardi 17 janvier 2017

Mardi 28 mars 2017 : préparation de l'ordre du jour de l'AG

Mercredi 7 juin 2017 lieu et horaire à préciser

Journée des présidents : à programmer pour janvier-février 2017

## 7. Questions diverses

UFUTA et recherche d'une Convention Collective Nationale applicable aux UTL-membres (loi 1901)".

François AMBOLET (mandaté par l'UTL-Essonne) et André LE POTTIER (mandaté par l'UIA de Créteil), - ces deux Universités travaillant ensemble sur cette question-, ont demandé que soit mis à l'OJ du CA de l'UFUTA l'étude de la question des Conventions Collectives Nationales qui régissent les pratiques des contrats passés avec les salariés et surtout les intervenants "ponctuels", conférenciers ou des personnes en charge d'activités (rémunération et droits des intervenants

Le CA a accepté de prendre sa part dans ce dossier, tout en soulignant combien ce sujet était "délicat".

Lettre aux structures de la Région Bretagne :

L'UTL Bretagne s'étant restructurée devient une union et a perdu de ce fait sa qualité de membre de l'UFUTA. Les antennes qui la composaient deviennent autonomes ; elles peuvent par conséquent devenir individuellement membre de l'UFUTA si elles le souhaitent.

Le président a préparé une lettre les invitant à adhérer. Ce courrier sera envoyé à chacune des 46 antennes à la fois par voie postale et par courriel.

**Vote sur ce principe à l'unanimité**

Organisation des actions à accomplir :

Le Comité scientifique

La nécessité d'une réflexion concernant le comité a été soulignée, et ceci rapidement. Ce sera inscrit à l'ordre du jour du prochain CA. Le président du Comité pilotera les échanges qui se feront essentiellement par courriels, voire Skype.

L'annuaire

La préparation du futur annuaire est confiée à 4 administrateurs : Françoise DAVID-SCIARA, André LE POTTIER, Nicole PETITOT, Marie-Denise RISS-COLY.

Pilotage recherche de nouveaux adhérents et retour des anciens

Lors du prochain CA sera proposé un découpage régional aux administrateurs.

L'UTL de Nîmes a fait acte d'adhésion : les rapporteurs en sont Françoise DAVID-SCIARA et Stéphane RAVAILLE.

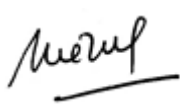
La protection voyage

Voir ce qui est fait à Créteil

Lorsqu'un administrateur représente l'union lors d'évènements dans les UTL, il est souhaitable qu'il ait une lettre de mission.

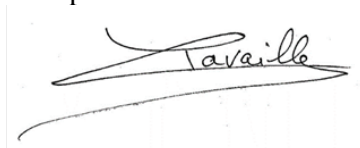
La séance est levée à 16 h 30

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE